

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 7 MAI 2024

\*\*\*\*\*

**Le Conseil municipal VOTE POUR A L'UNANIMITE les points suivants :**

De fixer à 1% la part communal de la taxe d'aménagement sur l'ensemble de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

D'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble de la commune pour tout travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

De valider la convention de servitude d'une surface de 5m<sup>2</sup> au profit de Mégalis pour l'implantation de l'armoire technique située rue de Bellevue, parcelle cadastrée section AA n° 0053.

De poursuivre l'accompagnement proposé par Lorient Agglomération dans le cadre de la « CHARTE + NATURE » afin de maintenir l'objectif zéro phyto, plus le cadre nature au travers de 4 axes supplémentaires :

Réduire les déchets

Mieux gérer l'eau

Favoriser la biodiversité

Communiquer en interne et auprès des administrés

Vote les subventions attribuées aux associations lors de la commission du 12 juin 2024 pour un montant de 2 110.57 euros.

Se réserve le droit d'attribuer une subvention à l'OMS, Office Municipal des sports de Guéméné sur Scorff, qui regroupe les demandes des associations sportives

Décide d'attribuer les subventions sollicitées par les écoles uniquement sur justificatif de participation des enfants aux voyages concernés.

Fixe le tarif de la garderie périscolaire à 2 euros de l'heure pour l'année 2024/2025.

Le Maire

Myriam CHENAIS